

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **SOS Médecins et l'UNCCAS signent une convention-cadre pour favoriser l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles**

Paris, le 27 avril 2017 – SOS Médecins France (SMF), représentée par son Président, le Docteur Pierre Henry Juan et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), représentée par sa Présidente, le Docteur Joëlle Martinaux, ont signé ce jeudi une convention-cadre visant à renforcer la continuité de l'action sanitaire et sociale menée au niveau local auprès des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS). Objectif : améliorer l'accès aux soins des populations en situation de précarité, d'isolement ou de dépendance sur l'ensemble du territoire français.



#### **Un partenariat de proximité entre deux acteurs de l'action sociale présents auprès des populations les plus fragiles**

Information, orientation, accompagnement, aides financières, coordination ou animation de partenariats locaux... Les missions confiées aux CCAS/CIAS au sein des communes/intercommunalités sont primordiales pour lutter, au quotidien et dans la proximité, contre l'exclusion des populations les plus fragiles.

Une action sociale partagée par SOS Médecins qui, fort de ses 65 associations, assure un service médical continu, 24h/24 et 7J/ 7, et contribue à améliorer l'accès aux soins des populations en situation de précarité, d'isolement ou de dépendance.

#### **Une Convention pour faciliter le recours à SOS Médecins par les CCAS/CIAS et inversement**

La Convention-cadre qui vient d'être signée permettra de faciliter le recours à SOS Médecins par les CCAS/CIAS, pour toute consultation effectuée sur un patient en l'absence de son médecin traitant. Inversement, la continuité des soins sera assurée grâce à la nomination de référents locaux au sein de SOS médecins en charge de diffuser toute alerte ou information concernant un patient nécessitant une orientation ou un accompagnement social.

Une initiative qui permettra ainsi de favoriser une meilleure coordination des soins dans les territoires, au plus près des publics les plus fragiles.

**Docteur Pierre-Henry Juan, Président de SOS Médecins commente :** « *Nous nous réjouissons de*

*la signature de ce partenariat entre deux entités engagées depuis l'origine en faveur de l'égalité du soin pour tous et contre les discriminations sociales. Cette convention est pour nous le témoignage fort d'une reconnaissance de notre activité auprès des patients sur l'ensemble des territoires couverts par nos associations. Depuis toujours, SOS Médecins est concernée par une surveillance medico-psycho-sociale. »*

**Docteur Joëlle Martinaux, Présidente de l'UNCCAS ajoute :** « *L'accompagnement des patients dépendants est un enjeu essentiel de cohésion sociale. Ces populations souvent isolées et seules doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des citoyens français, en tout temps et en tout lieu. Ce partenariat ambitieux s'inscrit dans cette logique de l'action sociale de proximité que l'UNCCAS défend depuis sa création et que les CCAS portent au quotidien* ».

### **À propos de SOS Médecins France**

SOS Médecins France est une fédération créée en 1966 et aujourd'hui composée d'un réseau de 65 associations, réparties sur l'ensemble du territoire. SOS Médecins propose un service d'aide médicale mobilisable 24h/ 24 et 7 jours/ 7, répondant aux exigences de l'urgence, de la permanence et de la continuité des soins. Couvrant 60 % du territoire, les 1 200 médecins de SOS Médecins permettent d'assurer la permanence des soins, la continuité des soins et les urgences médicales non réanimatoires. À elles seules, ces interventions représentent par an :

SOS Médecins France c'est 6 millions d'appels/an, 4 millions de dossiers, 3 millions d'actes dont :

- 465 000 interventions en soirée de 20h à minuit ;
- 245 000 entre minuit et 6h ;
- 165 000 entre 6h et 8h du matin.

### **À propos de l'UNCCAS**

Fondée en 1926, l'UNCCAS a pour vocation, en sa qualité de tête de réseau, de représenter et d'accompagner les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) aux niveaux départemental, régional, national et européen. Forte de plus de 4 100 adhérents, l'Union représente plus de 95% de communes de plus de 10 000 habitants et 80% des communes de 5 000 à 10 000 habitants. Elle compte également plus de 2000 CCAS de communes de moins de 5000 habitants. Le réseau est structuré en Unions départementales de CCAS/CIAS dans une soixantaine de départements, en métropole et outre-mer.

#### **Contacts presse SOS Médecins France**

**Dr Pierre-Henry Juan, Président**

06 63 37 36 24 -

[dr.pierrehenry.juan@sosmedecins.fr](mailto:dr.pierrehenry.juan@sosmedecins.fr)

**Dr Serge Smadja, Secrétaire général**

06 09 41 12 12 -

[dr.serge.smadja@sosmedecins.fr](mailto:dr.serge.smadja@sosmedecins.fr)

87, boulevard de Port-Royal – 75013 Paris  
01 47 07 65 00 – Numéro national : 36 24



#### **Contact presse UNCCAS**

**Hélène-Sophie Mesnage, Déléguée générale adjointe**

[hsmesnage@unccas.org](mailto:hsmesnage@unccas.org)

01 53 19 85 56

06 19 64 49 26

**Rama Sow, Responsable évènementiel en charge des relations presse**

[rsow@unccas.org](mailto:rsow@unccas.org)

01 53 19 85 53 - 06 33 72 87 50

[@unccas](#) – Facebook/unccas